didat à Saint-Dié, qui se présentait au mois d'octobre dans la Charente.

Le général Tricoche fit apposer des affiches non timbrées, ce délit doit entraîner une amende de cinquante mille francs. Naturellement le candidat ministériel n'a pas été inquiété.

L'affaire Barrême. — Le coupable

Paris, 24 juin. — On n'a pas oublié le mystérieux assassinat de M. Barrême, préfet de l'Eure, sur la ligne de Paris au Hâvre.

Nous apprenons, dit le *Courrier du Soir*, que deux forçats, détenus actuellement en Nouvelle Calédonie, viennent de faire des révélations très précises qui sont de nature à mettre facilement sur une piste très sérieuse; la justice aurait déjà le coupable sous la main.

La veuve du général Faidherbe

Paris, 24 juin. — L'*Officiel* publiera demain la loi accordant une pension à la veuve du général Faidherbe.

Troubles graves à San-Salvador

Paris, 24 juin. — Une dépêche de San-Salvador annonce que le général de Menendez, président de la République, est mort subitement hier soir, à la fin d'un banquet offert à l'occasion du cinquième anniversaire de son arrivée au pouvoir et de la défaite de la faction Zaldivar.

Le mort du président Menendez a occasionné une panique au cours de laquelle le général Marcia et quelques autres officiers ont été tués à la caserne.

» Le général Carlos Czeta, commandant en chef des troupes, a pris la direction des affaires ; la tranquillité est rétablie.

Le choléra

Saint-Sébastien, 24 juin. — La municipalité pousse les précautions jusqu'à faire brûler chaque jour les légumes et les fruits provenant du midi. On dit que l'épidémie augmente.

Paris, 24 juin. — Le *Courrier du Soir* dément le bruit qui a couru d'après lequel des cas de choléra auraient été constatés à Nîmes, à Toulouse, à Bayonne.

Les rapports reçus ce matin au ministère ne font pas mention de cette grave nouvelle.

La santé publique serait excellente dans toutes nos régions méridionales.

A la Chambre des Communes

Londres, 24 juin.— Sir Fergusson déclare que le gouvernement n'a reçu aucune information au sujet du prétendu complot entre les pêcheurs français et ceux de Terre-Neuve.

Parlant de la conversion de la dette égyptienne, il déclare que le gouvernement français a ajourné la discussion de la question se rapportant à l'emploi des économies qui en résulteront; mais nous sommes informés, dit-il, qu'il sera prochainement prêt à la reprendre.

Toutefois, il n'est pas probable qu'un arrangement ait été poussé plus à fond avec les puissances.

La convention anglo-allemande

Berlin, 24 juin. — Le Parlement allemand discute, en troisième lecture, le budget supplémentaire concernant l'Afrique orientale.

M. de Marschall, secrétaire d'Etat, dit qu'il est possible que la convention anglo-allemande soit soumise au parlement au cours de cette session.

Il ajoute que le gouvernement ne désire pas qu'une discussion s'engage sur les détails de cette entente. Cette discussion serait nuisible aux intérêts de l'Allemagne.

Le budget supplémentaire est adopté sans débats.

Un incident à Draguignan

Draguignan, 24 juin. — Des enfants, pour fêter la Saint-Jean, s'amusaient, selon la coutume, à lancer des fusées dans la rue.

Une de ces fusées ayant éclaté à côté d'un capitaine-adjudant-major du 61e de ligne, qui se promenait devant la caserne, celui-ci fit sortir le poste: une deuxième fusée étant venue tomber encore près de lui, il fit disperser la foule qui se trouvait réunie en cet endroit.

Une personne aurait été légèrement blessée ; une foule énorme alla aussitôt protester devant la mairie ; le maire et ses adjoints se transportèrent à la caserne, où le capitaine dut fournir des explications.

Le commandant Dodinau fut acclamé lorsque le maire eut annoncé qu'une enquête était ouverte et la foule s'est retirée lentement.

Le renouvellement du privilège de la Banque de France

Paris, 24 juin. — Le projet de loi relatif au privilège de la Banque de France, qui devait être, d'après les avis du ministre des finances, déposé sur le bureau de la Chambre avant les vacances parlementaires, risque maintenant de ne jamais voir le jour.

Les négociations entre le gouverneur de la Banque de France et M. Rouvier sont, en effet, complètement rompues depuis quelques jours.

Ce sont des motifs tout personnels à MM. Rouvier et Magnin qui ont amené cette rupture.

Il existe une place de conseiller référendaire vacante à la cour des comptes. M. Magnin réclamait ce poste pour son fils qui lui sert de chef de cabinet, et M. Rouvier le destinait à son beau-fils, M. Louis Vignon, qui lui sert pareillement de chef de cabinet.

Dans l'impossibilité de nommer deux titulaires à une seule fonction vacante, il aurait été décidé qu'on donnerait l'emploi à un homme de la carrière.

De là, des froissements entre MM. Rouvier et Magnin, froissements qui auraient abouti à l'abandon du projet de renouvellement du privilège de la Banque de France.

L'affaire du Crédit Foncier. — La réponse de M. Christophle

Paris, 24 juin. — M. Rouvier, ministre des finances, a donné lecture ce matin, au Conseil de la réponse faite par M. Christophle, gouverneur du Crédit Foncier, au rapport des inspecteurs des finances.

Cette réponse comprend une soixantaine de pages.

La réponse de M. Christophle au rapport des inspecteurs des finances chargés de faire une enquête sur le Crédit foncier n'est que le développement de la note que nous avons reproduite hier.

Le conseil a chargé M. Rouvier d'examiner l'affaire de très près et d'arrêter le plus rapidement possible les résolutions qu'elle comporte.

Le procès des nihilistes

Paris, 24 juin. — Nous avons mentionné hier bruit, d'après lequel le parquet avait décidé de faire venir vendredi prochain devant la 2e chambre l'affaire des Russes.

Ce bruit était fondé; mais aujourd'hui le parquet a changé d'avis et, à la suite d'une conférence avec la défense, il a ajourné les assignations à une date qui n'est pas encore fixée.

L'attitude de M. de Bismarck

Berlin, 24 juin. — M. de Bismarck a prononcé un important discours à l'occasion de la réception de la délégation berlinoise chargée de lui remettre une adresse portant 30,000 signatures.

Après avoir remercié les délégués, le prince de Bismarck a déclaré que, rendu à la vie privée, il avait le droit et le devoir de parler et de faire connaître son opinion. Il s'est toujours préoccupé de l'intérêt de la dynastie et de la paix; mais il ne peut effacer quarante ans de son existence, devenir du jour au lendemain, placide campagnard. et ne s'occuper tranquillement que de son avoine et de ses pommes de terre.

Il a terminé en disant qu'il fallait le prendre tel qu'il était.

Terrible incendie à Fort-de-France

New-York, 24 juin. — Une dépêche du consul des Etats-Unis à la Martinique annonce que la moitié de la ville de Fort-de-France est brûlée.

Cinq mille personnes sont sans asile.

Le consul fait appel à la charité publique pour obtenir des secours.

Paris, 24 juin. — La nouvelle annonçant que la ville de Fort-de-France a été brûlée et que plus de cinq mille personnes sont sans asile, est officiellement confirmée.

Au conseil des ministres

Paris, 24 juin. — Les ministres se sont réunis en conseil ce matin, à l'Elysée, sous la présidence de M. Carnot.

M. Ribot a rendu compte à ses collègues d'une démarche que lord Lytton, ambassadeur d'Angleterre, vient de faire auprès de lui, sur l'ordre de son gouvernement, ainsi que d'une conversation que M. Waddington a eu avec lord Salisbury au sujet de Zanzibar.

Si M. Brisson maintient dans la séance d'aujourd'hui son interpellation sur les affaires de Zanzibar, le gouvernement en demandera la discussion immédiate.

M. Bourgeois a fait connaître à ses collègues le sens de la réponse qu'il ferait aujourd'hui même, au Sénat, à l'interpellation de M. Delsol sur la question des loyers scolaires communaux.

M. Rouvier a fait signer un mouvement aux termes duquel M. Féral, percepteur à Paris, est nommé trésorier général dans l'Orne, en remplacement de M. Crépy, qui, sur sa demande, est nommé percepteur à Paris.

Le ministre des finances a annoncé à ses collègues qu'il avait reçu une réponse de M. Christophle, réponse faite à l'enquête des inspecteurs des finances au sujet de la question du Crédit foncier.

Une décision sera prise à ce sujet dans le prochain conseil, et il est certain, en outre, qu'un incident sur le même fait sera soulevé aujourd'hui à la Chambre.

SITUATION MÉTÉOROLOGIQUE. — Roubaix. 25 juin.—Hauteur barométrique, 768. Température :
A 7 heures du matin.. 18 degrés audessus de zéro.
A 1 » du soir.... 27 degrés audessus de zéro.
A 5 » » 28 degrés audessus de zéro.

Paris, 24 juin. — Les hauteurs barométriques sont toujours supérieures à 765 mm sur la France et le Sud des Iles-Britanniques (Brest, 771 mm); elles s'abaissent au-dessous de 760 dans l'est du Continent, ainsi qu'au large de la Norvège.

Le vent continue à souffler du Sud-Ouest en Irlande et de l'Ouest sur la Manche, il est faible partout, excepté en Ecosse, où il fraichit de l'Ouest. On signale quelques pluies en Allemagne, au nord de la France et sur les Iles-Britanniques.

La température est légèrement en hausse. Le thermomètre marquait ce matin : 12 degrés à Bodo, 16 à Paris, Riga, 18 à Lyon, Moscou, 22 à Alger et 24 à Perpignan.

En France, la situation ne se modifie pas sensiblement ; le temps va rester assez beau avec température voisine de la normale.

A Paris, hier, petite pluie l'après-midi, ciel nuageux le soir et la nuit.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

COMITÉ LAINIER. — Le Comité lainier de Roubaix a tenu séance, le mardi 24 juin, à 5 heures du soir, sous la présidence de M. Louis Cordonnier. Après l'expédition des affaires courantes, il a, sur la proposition de son président, adopté le texte de la lettre suivante :

« Monsieur le Ministre,

» Le Comité lainier de Roubaix considère comme un devoir de vous adresser, monsieur le ministre, ses remerciments et ses félicitations respectueuses pour l'attitude que vous avez su et bien voulu prendre, dans la séance de la Chambre du 3 juin, en face d'une des questions les plus graves que puisse soulever la révision de notre régime douanier.

» Lorsque le moment sera venu, vous n'aurez pas de peine à établir, monsieur le ministre, que — d'une part, l'entrée en franchise des matières premières est une question vitale pour les deux industries, de la laine et de la soie, qui emploient un si grand nombre de bras et qui figurent sans conteste au premier rang des exportations, — et de l'autre, que l'élevage indigène n'est point intéressé à ce que l'importation des laines étrangères soit entravée. C'est à faire cette double démonstration que nous nous attacherons nous mêmes, dans la sphère de notre action, heureux de vous suivre, monsieur le ministre, dans la voie que vous avez si judicieusement et avec tant d'autorité tracée à ceux que préoccupent les vrais intérêts du pays tout entier.

» Daignez agréer, monsieur le ministre, l'hommage de notre considération la plus respectueuse.

» *Le Président du Comité Lainier de Roubaix*,
» LOUIS CORDONNIER. »

CAISSE DE LIQUIDATION DE ROUBAIX-TOURCOING. — On nous prie d'insérer l'avis suivant :

« Par délibération en date du 18 juin 1890, le conseil d'administration de la Caisse de Liquidation de Roubaix-Tourcoing a décidé que, à partir du 1er juillet prochain, les opérations de vente du marché à terme ne seront plus soumises qu'à un droit fixe de courtage de 50 fr. dont 10 fr. pour la commission revenant à la Caisse de Liquidation.

» *Le Directeur de la Caisse de Liquidation de Roubaix-Tourcoing*,
» A. MUSIN. »

Les travaux de voirie. — On exécute en ce moment, dans différents quartiers de la ville, des travaux très importants pour la construction d'aqueducs et d'un égout collecteur. Les principaux ouvrages sont ceux de la rue de l'Union, du boulevard Gambetta, de la rue des Arts prolongée et du hameau du Hutin.

Dans la rue de l'Union, l'aqueduc mesure deux mètres cinquante de diamètre sur deux mètres cinquante d'ouverture; les tranchées qui ont été pratiquées atteignent par endroits, quatre à cinq mètres de profondeur. Les travaux traversent actuellement la rue Neuve et se continueront jusqu'à la place du Trichon en suivant la rue de Sébastopol.

Un tronçon du grand aqueduc existe déjà rue Neuve et se relie à la *traversée* du Trichon ; c'est à celui-ci, construit déjà depuis plusieurs années, que sera relié le nouveau tronçon en voie de construction.

Place du Trichon, les travaux seront raccordés à un tronçon exécuté l'année dernière rue d'Inkermann, et qui a été prolongé jusqu'au nouveau pont des Arts.

On a dû, pour l'écoulement des eaux, procéder à des travaux d'une rare difficulté, à l'angle de la rue Neuve et de la rue de l'Union; cet écoulement a été assuré au moyen d'un conduit spécial destiné à remplacer provisoirement l'ancien riez du Trichon. Cette opération, qui a nécessité de grands soins, pour éviter de nouvelles inondations dans les tranchées, a provoqué, à juste titre, la curiosité des passants.

En effet, malgré les précautions prises, deux inondations ont eu lieu ; la première, tout accidentelle, a été causée, il y a environ deux semaines, à la suite de pluies torrentielles ; la seconde s'est produite dans la journée de mardi.

Les terrassiers étaient occupés à creuser au dessous de l'aqueduc de la rue Neuve, quand la maçonnerie n'étant plus soutenue, s'effondra et l'eau fit irruption dans la tranchée, atteignant en quelques secondes près de trois mètres de hauteur sur un parcours de plusieurs centaines de mètres. Il a fallu construire immédiatement un barrage à quelques mètres du riez, et une équipe d'ouvriers a été obligé, pour évacuer l'eau, de pomper pendant toute la nuit.

Ce sont MM. Larnout frères, entrepreneurs, qui ont la direction des travaux des rues de l'Union et de Sébastopol, dans lesquels soixante-dix ouvriers sont employés, et dont les dépenses atteindront le chiffre de quatre-vingt-cinq mille francs.

Au Boulevard Gambetta, les travaux ont été commencés dans le courant du mois de décembre 1889, depuis le nouveau canal jusqu'à la rue de l'Union.

Dans ces travaux, on distingue deux branchements sur chaque côté de la chaussée, avec une section de deux mètres de diamètre sur deux mètres d'ouverture. La longueur des travaux à exécuter est de mille mètres pour chaque branchement.

C'est M. Thibaut qui a eu l'entreprise de cette partie du grand aqueduc. Les dépenses s'élèveront à environ deux cent mille francs. Cent cinquante ouvriers sont occupés dans les chantiers.

D'autres travaux sont également exécutés dans la rue Boucher de Perthes qui est la rue des Arts prolongée; on y continue l'aqueduc de la rue d'Inkermann au pont des Arts, sur une longueur d'environ deux cents mètres. Cet aqueduc ira rejoindre le chemin de la Makellerie qui forme la limite du territoire vers Tourcoing (Blanc-Seau).

Après l'achèvement de ce tronçon, la rue Boucher de Perthes sera mise en état de viabilité.

L'égout en voie de construction au hameau du Hutin et dont M. Vasseur a l'entreprise, a beaucoup moins d'importance.

Les travaux du grand aqueduc collecteur doivent être terminés vers la fin du mois d'août.

Concours de géographie. — Le Comité de Roubaix de la Société de géographie nous prie de rappeler au jeunes élèves qui désireraient prendre part au concours du 3 juillet que le délai d'inscription expire le 27 courant. Il les engage à adresser, dans le plus bref délai, leur demande d'admission accompagnée de leur extrait de naissance soit chez M. Henry Bossut, président, Grande-Rue, 5, soit chez M. Leburque-Comerre, secrétaire, 80, rue de la Gare.

La protestation contre la nouvelle loi sur les boissons. — On nous prie d'insérer l'avis suivant :

« La commission des cafetiers, cabaretiers et débitants de boissons de Roubaix et de ses cantons, prie les détenteurs de listes de protestation contre le projet Rouvier, concernant les alcools et les licences, de les faire parvenir chez M. Philémon Eyames, rue Pierre Motte.

» Les intéressés qui n'auraient pas encore signé ces dites listes sont également priés de le faire à bref délai, la Chambre devant discuter le dit projet dans le courant de juillet prochain.

» Pour la commission : Le président
» LOUIS CATRICE

» *N. B.* — Dans une réunion ultérieure, il sera donné lecture d'un projet de statuts, pour la fondation d'un syndicat (à cotisation minime et annuelle), composé exclusivement de cafetiers et cabaretiers. »

L'affaire de la rue de Bouvines. — Le parquet de Lille, représenté par M. du Liscouët, juge d'instruction, accompagné de son secrétaire, est arrivé à Roubaix par le train de deux heures de l'après-midi et s'est rendu à l'Hôtel-Dieu, pour faire une confrontation entre Victor Carlier, l'assassin du Raverdi, et sa victime, la fille Richez.

M. du Liscouët a fait appeler d'abord Palmyre Richez qui est complètement remise de ses blessures et il lui a donné lecture de la déposition qu'elle avait faite quelques heures après le crime ainsi que des dépositions de son amant et des témoins du drame.

La fille Richez a confirmé ce qu'elle avait dit, à savoir que Carlier n'avait voulu la tuer que parce qu'il craignait de la voir retourner à Tournai.

Carlier a été ensuite amené près de la fille Richez. En se voyant, ils ont paru tous deux fort émus.

Carlier est encore très faible et il a beaucoup de peine à se tenir debout. Il a encore la tête enveloppée de linges.

La confrontation a duré environ trois quarts d'heure. Au cours de cette formalité, M. Horber, commissaire de police, qui avait accompagné M. du Liscouët à l'Hôtel-Dieu, est allé chercher deux voitures de place qui ne tardèrent pas à arriver. Les agents de sûreté Lecomte et Cocheteux s'y trouvaient.

Dans la première voiture est monté Carlier, soutenu par les deux agents et dans la seconde ont pris place M. du Liscouët, son secrétaire et Palmyre Richez. Puis les deux voitures se sont dirigées vers le numéro 50 de la rue de Bouvines, où se trouve la maison de M. Emile Lamblin, ouvrier apprêteur, dans laquelle la tentative d'assassinat avait eu lieu.

L'assassin et sa victime sont montés au premier étage dans la chambre qu'ils occupaient, et M. du Liscouët s'est fait représenter la scène du crime. Ces voitures se sont ensuite dirigées vers l'Hôtel-de-Ville où elles ont stationné pendant quelques instants pour permettre au juge d'instruction de conférer avec M. Barroyer, commissaire central. De nombreux curieux n'ont cessé de stationner, en cet endroit ainsi que dans la rue de Bouvines.

La fille Richez a ensuite été reconduite à l'Hôtel-Dieu et Victor Carlier amené à la gare par les deux agents de la sûreté qui l'ont accompagné jusqu'à la prison de Lille.

M. du Liscouët est retourné à Lille par le train de quatre heures quarante-cinq.

Une grave affaire, rue de la Chaussée. — La rue de la Chaussée a été, dans la nuit de lundi à mardi, le théâtre d'une scène très grave.

Un ouvrier teinturier, Alphonse Verheylessone, âgé de 35 ans, avait rencontré dans la rue de l'Alma, près du fort Frasez, une jeune fille de seize ans, Angèle Desbonnet, servante dans un estaminet de la rue Racine. Il la suivit et, arrivé dans la rue de la Chaussée, il essaya de l'amener avec lui.

La jeune fille repoussa le jeune homme; celui-ci entra dans une grande fureur et voulut abuser d'elle.

Verheylessone la traîna jusque près du passage à niveau du boulevard d'Halluin, et lui mit un mouchoir dans la bouche pour étouffer ses cris.

Tout le quartier fut bientôt en émoi ; plusieurs personnes se jetèrent sur Verheylessone et le maintinrent jusqu'à l'arrivée de la police qui le conduisit au dépôt.

Lundi, vers midi, M. G... habitant Roubaix voulut sauter du car à vapeur, venant de Lille, près du Pont du Breucq ; il a glissé, est tombé sur la tête, et s'est fait de fortes contusions à la figure et aux genoux.

Un accident au Sartel. — Un ouvrier briquetier, M. Gustave Nolf, travaillant pour le compte de M. Thibaut, entrepreneur de maçonnerie, rue Lacroix, s'est donné un violent coup de pelle sur le pied droit, en retirant de la terre, et s'est gravement blessé.

Un docteur appelé à lui donner des soins l'a fait admettre d'urgence à l'Hôtel-Dieu.

Ne pas confondre. — M. Paul Delgrange, marchand de tissus, Grande-Rue, et M. Louis Masquelier, employé de commerce, rue du Tilleul, nous prient de dire qu'ils n'ont rien de commun avec leurs homonymes arrêtés lundi soir pour outrage public à la pudeur.

Une bonne prise. — Les agents de police Dubois et Duprez, de service au boulevard de Metz, dans la nuit de lundi à mardi, ont fait, vers une heure du matin, une prise qui leur vaudra une bonne récompense de la part de l'administration des douanes.

Ces agents se trouvaient près du Beau-Chêne, quand ils virent venir à eux un individu qui marchait en tapinois.

Les fraudeurs étant nombreux en cet endroit, ils crurent avoir affaire à l'un d'eux. Ils s'arrêtèrent et quand l'individu arriva plus près ils lui demandèrent qui il était et ce que contenait le ballot qu'il portait sur son épaule. L'individu leur répondit qu'il se nommait Jules Desmettre, qu'il habitait la rue Ste-Elisabeth et qu'il rentrait chez lui.

Comme il hésitait à montrer le contenu du ballot, les agents l'ouvrirent et y découvrent deux cent cinquante boîtes d'allumettes de contrebande.

Desmettre a été aussitôt remis entre les mains de la gendarmerie, pour être dirigé sur Lille.

Le vol du Sartel. — L'auteur du vol de tuyaux de zinc commis, dans la nuit de dimanche à lundi, au préjudice de M. Tréboux, s'est décidé à se faire connaître.

C'est un individu sans profession, âgé de 16 ans, et qui se nomme François Delaforterie. Delaforterie sera en outre poursuivi pour vagabondage.

Un vol, rue de la Chaussée. — Deux jeunes gens, qui avaient passé la soirée de lundi en joyeuse compagnie, étaient restés attablés dans un estaminet de la rue de la Chaussée.

Dans la nuit, l'idée leur vint de frapper à la porte d'une femme habitant la même rue. N'ayant pas reçu de réponse, l'un d'eux lança un coup de poing dans les carreaux et pénétra dans l'appartement, pendant que son camarade faisait le guet dans la rue.

On fouilla les armoires et les meubles et les voleurs s'enfuirent emportant avec eux du linge et des effets d'habillement qu'ils allaient vendre pour la somme de quinze francs.

A son retour de l'atelier, la dame alla porter plainte et, sur ses indications, la police a arrêté mardi après-midi, les deux jeunes gens qui ont avoué être les auteurs du vol commis.

L'incident de la rue des Arts. — Sous cette rubrique, nous avons annoncé qu'une rixe avait éclaté parmi des ouvriers terrassiers occupés aux travaux de l'aqueduc de la rue des Arts prolongée. Voici comment les faits se seraient exactement passés, nous dit-on:

Lundi, vers midi, un domestique arrivait, rue Boucher de Perthes, conduisant un camion. La circulation étant interrompue par suite de l'exécution des travaux, les ouvriers terrassiers prévinrent le conducteur qu'il ne pouvait passer. Celui-ci, paraît-il, voulut enfreindre la consigne et c'est alors que le nommé Victor Devenne et un autre ouvrier, se jetèrent sur le conducteur, et qu'une rixe s'en suivit.

Les ivrognes. — M. Liénard, sous-brigadier de police, passant lundi à sept heures du soir, rue Magenta, trouva un homme de 60 ans, Bruno K... couché au milieu de la rue, et ayant rassemblé autour de lui par ses allures excentriques, près de deux cents personnes. Cet individu a été conduit au poste du 8e arrondissement.

Devant le bureau de police de la place Sainte-Elisabeth, un ouvrier, Constant V... qui avait été expulsé du commissariat pour ivresse, se mit, à onze heures du soir, à insulter d'une façon si grossière, les agents, qu'il fut écroué au dépôt sans autre forme de procès.

Une partie qui a été interrompue d'ennuyeuse façon c'est celle que faisait, lundi vers sept heures du soir, un groupe de jeunes gens, du Fort-Wattel, dans la rue de l'Alma.

On jouait pour de l'argent, lorsqu'un agent survint et mit fin à la partie en enlevant le matériel du jeu et en dressant une contravention à celui, à qui il appartenait, un garçon de 17 ans, François Castiau.

Mordu par un chien. — Un ouvrier rattacheur, M. Florimond Delespaul, passait, lundi, vers huit heures du soir, dans la rue du Moulin, en compagnie de sa femme, quand un ouvrier mécanicien, habitant la même rue, M. Horace Lefranc, excita, sans aucune provocation de leur part, son chien contre les deux passants.

L'animal se jeta sur Mme Delespaul, et, après lui avoir déchiré ses vêtements, lui fit plusieurs morsures au bras.

M. Delespaul parvint non sans peine à délivrer sa femme et s'empressa d'aller porter plainte.

Une marchande de légumes habitant le quartier du Blanc-Seau, à Tourcoing, Octavie W..., a été arrêtée dans l'après-midi de lundi, pour coups, outrages et rebellion envers les agents.

Les chiens en fourrière. — Dans la journée de lundi trois chiens ont été mis en fourrière et conduits à l'abattoir et deux contraventions dressées pour divagation.

Les épaves. — Plusieurs rouleaux de boutons noirs ont été trouvés, lundi, vers six heures du soir, dans la rue du Pays, par Mlle Havez, de la rue St-André et rapportés par elle au bureau du commissariat où on peut aller les réclamer.

Wattrelos. — *L'affaire de la frontière.* — L'état de la victime du coup de révolver, Alfred Legagneur est toujours critique. Le blessé se plaint, depuis mardi matin, de violentes douleurs internes et sa figure parait beaucoup plus abattue qu'elle ne l'était la veille. M. le docteur Leplat qui lui donna des soins, ne peut encore se prononcer ; toutefois, le jeune homme a passé une nuit relativement bonne et la fièvre, qui avait été forte dans la soirée, l'a quitté dans le milieu de la nuit.

On avait annoncé, mardi matin, que M. Jean-Baptiste Putman, l'auteur du coup de revolver, avait été arrêté, lundi à dix heures du soir, par la gendarmerie de Mouscron, sur un ordre reçu du Parquet de Courtrai. Nous sommes en mesure d'annoncer que cette nouvelle est inexacte. M. J.-B. Putman n'a pas été inquiété et il ne doit pas l'être. C'est en voyant son frère s'affaisser sous les projectiles qu'on lui avait lancés qu'il a fait feu et il était en cas de légitime défense.

L'année dernière à la même époque, le lundi de la ducasse de Wattrelos, des malfaiteurs avaient pénétré chez M. Putman et lui avaient enlevé un grand nombre d'objets, y compris une somme de neuf cents francs. M. Putman a cru avoir à faire aux mêmes individus et il est tout naturel qu'il ait essayé de se défendre.

— *La ducasse.* — C'est une vieille tradition à Wattrelos que, le mardi de la ducasse, les jeunes gens désertent le centre de la commune pour se porter en grand nombre dans les hameaux et principalement au Crétinier, où des distractions les attendent. Cette ancienne habitude a été suivie comme les années précédentes à en juger par la foule beaucoup plus clairsemée que dimanche et lundi, que l'on apercevait sur la place.

La troisième journée de la fête s'est passée avec autant d'entrain que les deux premières, et, le soir, les promeneurs ont encore été nombreux.

Conseil communal de Croix. — *Suite de la séance du 23 juin.*—Pour la question de l'éclairage, le Conseil a confirmé la décision prise par la Commission de la voirie, disant qu'on éclairerait jusqu'à fin avril au lieu de cesser le 15; et qu'on reprendrait le 1er décembre au lieu du 10 août.

La proposition de M. Dereux demandant l'éclairage de la Grande Rue les samedis et dimanches jusqu'à minuit, a été rejetée, la commission considérant qu'il valait mieux éclairer les quartiers non encore pourvus de becs, afin d'atteindre le nombre de cent becs, ce qui donnera une diminution de un demi centime.

Vient ensuite la question des soutiens de famille.

M. LE MAIRE.— Je n'ai reçu qu'une seule demande sur 108 conscrits; elle émane de M. Selosse, fils unique dont le père fileur est âgé de 58 ans et la mère de 63, je crois. Depuis longtemps M. Selosse père ne travaille plus; il me semble que nous devons le protéger.

Un conseiller. —. M. Selosse n'est pas de la localité.

M. LE MAIRE. — Non ; il y a quatre ans qu'il habite Croix. Le conseil décide de protéger M. Selosse fils.

Au sujet de la fête du 14 juillet, M. le maire dit que les années précédentes on a toujours procédé à la nomination d'une commission.

Celle-ci reste composée de la plupart des membres de l'année dernière.

M. LE MAIRE. — J'ai reçu du comité directeur de l'érection d'une statue à Jeanne d'Arc, une demande de subvention.

M. le secrétaire de la mairie en donne lecture.

M. LE MAIRE. — Messieurs, vous connaissez tous l'histoire de Jeanne d'Arc; c'est une grande figure; je crois qu'il y a lieu de faire quelque chose. A la dernière séance vous avez voté cinq francs pour la création d'une statue à Bordat.

Après quelques explications la somme de 10 francs mise aux voix, est adoptée.

La question du classement de la rue du Trocadéro sollicitée par les propriétaires de cette rue est adoptée.

M. Ségard demande comment seront répartis les frais qu'entraineront la création des fils d'eau.

M. LE MAIRE. — Les fils d'eau en face des constructions nouvelles seront exécutés sous la direction de la commune qui en réclamera les deux tiers aux riverains. Adopté.

M. LE MAIRE. — Le bail relatif aux droits de place et de stationnement finit le 30 septembre. Nous vous demandons de nous permettre de faire faire des affiches pour la mise en adjudication. Accepté.

M. HENRI SÈVE demande que le Conseil réclame à la direction des tramways la pose d'un urinoir derrière le bureau d'arrêt de la place.

M. LE MAIRE. — Nous avons déjà écrit dans ce sens à la direction du tramway qui n'a pas encore répondu; nous renouvellerons notre demande. — Le Conseil donne un avis favorable.

Sur la proposition d'un conseiller, le conseil décide de demander à la direction des tramways l'enlèvement du sable déposé près de l'église.

Le Conseil s'est ensuite formé en comité secret, pour délibérer sur une demande d'alignement. Il est dix heures.

— *Bris de clôture.* — Un charretier du nom d'Hector Smits, né en Belgique, âgé de 21 ans et demeurant chemin de la Makellerie, se présentait dimanche soir chez M. Gothals, cabaretier, et demandait à être servi.

L'état de Smits démontrait qu'il n'avait pas soif, et le cabaretier refusa de le servir. Pour se venger Smits brisa tout ce qui lui tomba sous la main, et fut de ce chef l'objet d'une contravention.

Wasquehal. — *Une rixe grave.* — Quelques jeunes gens revenaient, lundi soir, d'avoir été faire une partie de boules au *Triez*, à Wasquehal, quand, pour des motifs futiles, ils se prirent de querelle en face de l'estaminet du Noir Bonnet.

Des gros mots ils en vinrent aux coups et l'un d'eux, Henri C... assena sur la tête d'un de ses camarades un coup de poing si violent, que celui-ci s'affaissa et dût être reconduit à son domicile. Une enquête est ouverte.

Willems. — *Un vol.* — Dans la nuit de dimanche à lundi, plusieurs individus pénétrèrent dans la cour de M. Lagache, à Willems, et se disposaient à dévaliser le poulailler, quand un chien de garde mit le fermier en éveil par ses aboiements.

M. Lagache se rendit dans la grange sans faire de bruit et en sortit précipitamment. Les voleurs dérangés dans leurs opérations, escaladèrent la muraille et prirent la fuite. Le fermier se mit à leur poursuite et réussit à rejoindre l'un d'eux, Jules Deltoute, de Flers. Il le garrotta solidement et le conduisit à la gendarmerie de Lannoy.

Deltoute a refusé de faire connaitre les noms de ses complices. Il a été dirigé sur la prison de Lille.

Sailly-lez-Lannoy. — Lundi, vers trois heures du matin, des ouvriers de la ferme de Neuville, trouvèrent couché dans le fournil un Belge, nommé Jules Deltente, domestique, âgé de 18 ans.

Il avait à coté de lui un sac contenant quatre poules qu'il venait de voler. Deltente a été remis à la gendarmerie et conduit à Lille lundi soir.

Flers. — *Un grave accident.* — Un accident qui a failli coûter la vie à un enfant, s'est produit, mardi à sept heurs du soir au Pont du Breucq.

Une fillette de deux ans, Marie Dhondt, en voulant traverser la voie des tramways, fut tamponnée par le car à vapeur, venant de Roubaix. La pauvre enfant fut renversée et trainée sur un parcours de plusieurs mètres.

Quand on la releva, elle avait par tout le corps de nombreuses contusions mais aucune fracture. On la transporta chez M. le docteur Delannoy qui lui fit les premiers pansements. On craint des complications.

— Quatre individus inconnus dans la localité étaient occupés, lundi, vers sept heures du soir à renverser et à piétiner des monticules de foin appartenant à M. Droulers, fermier au Pont du Breucq.

Le fermier, que des passants étaient allés avertir, arriva bientot et se mit à la poursuite de ces rôdeurs qui, l'ayant aperçu, avaient pris leur course à travers champs.

M. Droulers mit tant de persistance à les poursuivre qu'il parvint à en rejoindre un et le conduisit devant M. Duhamel, adjoint au maire; celui-ci l'interrogea sur les motifs qui le poussaient à commettre ces dégâts.

L'individu ne trouva rien à répondre ; après une entente entre M. Droulers et M. l'adjoint, il fut décidé que l'individu arrêté remettrait cinq francs à M. Duhamel, et que cet argent serait versé à la caisse du Bureau de Bienfaisance.

Hem. — Les funérailles de Henri Lecerf, la malheureuse victime de l'accident qui s'est produit dans la nuit de samedi à dimanche, ont eu lieu mardi matin, à neuf heures en l'église de Lannoy.

Une foule assez nombreuse, dans laquelle on remarquait les membres de la société de secours mutuels St-Philippe, de Lannoy, dont M. Lecerf faisait partie, assistait à la cérémonie.

Comme suite de cet accident, un procès-verbal a été dressé à la charge du cabaretier, cause indirecte de la mort de M. Lecerf, pour avoir servi à boire à des hommes en état d'ivresse.

C'est le deuxième accident qui se produit depuis moins d'un mois, à la sortie du même cabaret.

RÉUNIONS ET CONVOCATIONS

» **Lyre Roubaisienne** ». — Les sociétaires sont priés de vouloir bien assister aux répétitions générales des mercredi 25 et vendredi 27 courant, en vue des chœurs à exécuter au festival de Comines qui a lieu dimanche prochain.

— L'*Union des Trompes de Chasse*, établie chez M. Ménard, rue de Lannoy, à Roubaix, prendra part au festival qui doit avoir lieu à Comines le 29 juin.

Les sociétaires sont priés de ne pas manquer aux répétitions.

AU GRAND CAMELIA, *1, rue de la Gare, LILLE.* — Tissus légers et nouveautés pour toilettes de plage et de campagne. 23021—46103

TEINTURERIE SONNEVILLE
11, rue du Vieil-Abreuvoir, 11, Roubaix

PILULES GICQUEL, purgatives. 1f50

TOURCOING

CONSEIL MUNICIPAL

La session ordinaire de mai n'a été close que mardi soir, en vertu d'une autorisation spéciale de la Préfecture. Cette séance a été présidée par M. Sasselange, une indisposition retenant toujours M. Hassebroucq, maire, loin de l'administration municipale.

L'appel nominal constate la présence de vingt-deux conseillers.

Le procès-verbal de la dernière réunion n'etant pas prêt, le Conseil passe immédiatement aux affaires à l'ordre du jour, qui comprend deux questions urgentes, dont les demandes de soutiens de famille.

En ouvrant la séance M. Sasselange donne des nouvelles de la santé de M. le Maire ; on espère qu'il reprendra bientôt les rênes de l'administration.

CONTENTIEUX

M. Salembier, au nom de la commission des finances, rend compte de l'étude qui a été faite de la procédure suivie par la ville dans une action intentée par M. Dubois, négociant, à propos d'une erreur commise au Conditionnement. Sur les conclusions du rapport, l'administration est autorisée à en appeler du jugement du Tribunal civil de Lille.

ORPHÉON DES TRAVAILLEURS

Il s'agit d'une demande de subvention présentée par cette société qui vient de remporter de brillants succès à Breteuil. Une subvention de 500 francs est votée.

GARDES-CHAMPÊTRES

Le Conseil autorise la ville à s'imposer extraordinairement afin de parer aux frais nécessités par les émoluments des gardes-champêtres.

CHEMINS VICINAUX

Une décision du même genre est prise, au point de vue de l'imposition pour l'entretien des chemins vicinaux.

FÊTES

Les prévisions faites pour couvrir les dépenses des fêtes des 24 et 25 mai ont été dépassées dans une proportion assez sensible. Le conseil vote, pour couvrir les insuffisances, un crédit de 8,000 fr.

Un autre crédit de 2000 fr. est proposé par l'administration pour l'organisation de réjouissances publiques au Blanc-Seau et à la Croix-Rouge, soit 1,000 fr. pour chacun des quartiers.

M. Dupont-Chopart proteste contre la modicité de la somme proposée et il réclame au moins 3.000 fr.

M. Tack et, après lui, M. Senélart, estiment qu'on pourrait élever la subvention à 1500 fr. pour chaque quartier.

M. Dupont-Chopart presente un devis de dépenses pour l'organisation d'un festival, seule fête qu'il trouve pratique.

M. Tack fait remarquer qu'il avait été décidé qu'on prélèverait sur le crédit des fêtes une somme à affecter spécialement aux quartiers du Blanc-Seau et de la Croix-Rouge, mais pas dans la proportion demandée.

M. Dupont-Chopart s'élève de nouveau et en terme très vifs contre l'allocation proposée.

Après un échange assez long d'observations, il est décidé qu'il sera procédé, au scrutin secret, au vote sur le chiffre à allouer à chaque quartier.

Le dépouillement du scrutin donne : 15 voix pour 1,500 fr. ; sept voix pour 1,000 fr. ; deux voix pour 3,000 fr.

M. Jubaru réclame pour sa part 4,000 fr. et n'accorde que 3,000 au Blanc-Seau.

Donc le crédit de 1,500 fr. par chaque quartier est adopté.

PÉTITION

M. Sasselange donne lecture d'une pétition des habitants de la place Charles Roussel contre un prétendu projet de supprimer les jeux établis sur cette place au 14 juillet, sous prétexte qu'on doit y construire un cirque pour la foire.

M. le président expose que l'administration a reçu la demande d'un propriétaire de cirque de venir donner ici quelques représentations ; mais comme il faudra s'y prendre à l'avance pour la construction d'un cirque on a dû reporter ailleurs les jeux populaires. Du reste les habitants de la place Charles Roussel trouveront une compensation par suite du séjour assez prolongé du cirque pendant la foire.

Sur la proposition de M. Tack, le Conseil donne acte de la communication de la pétition et passe à l'ordre du jour.

SOCIÉTÉ DE GYMNASTIQUE ET D'ARMES

La Société Municipale de Gymnastique et d'armes sollicite une subvention pour assister à une fête à la Louvière (Belgique). Un crédit de 200 fr. est voté à cet effet.

LES ENFANTS DE TOURCOING

Une autre société de gymnastique *Les enfants de Tourcoing* demande aussi, de son côté, sa participation aux allocations accordées annuellement par la ville. L'allocation demandée est de 300 fr.

L'examen de cette demande est renvoyée à la commission des finances.

LES TROUVÈRES

Nouvelle pétition d'une société musicale, la chorale *les Trouvères*.

Même solution est donnée qu'à la demande des *Enfants de Tourcoing*.

LA SOCIÉTÉ DES AUTEURS

La Société des auteurs réclame ses droits sur les exécutions musicales données publiquement. L'administration propose de passer avec cette société un traité à forfait à deux francs par chaque exécution.

DEMANDE DE SECOURS

Une demande de secours a été adressée par la sœur de M. Edouard Paris, employé municipal, décédé récemment.

Renvoi à la commission des finances.

CESSION DE TERRAIN

M. Charles Tiberghien propose à l'administration de lui céder une parcelle de terrain.

La proposition sera étudiée par la commission des finances.

BUREAU DE BIENFAISANCE

M. le Président soumet le compte administratif et le compte de gestion pour 1889. La Commission des finances aura à examiner ces comptes ainsi que le budget supplémentaire de 1890.

HOSPICES

Les mêmes formalités sont remplies pour les comptes administratifs de 1889 et le budget supplémentaire pour 1890.

CADASTRE

Le service a nécessité l'adjonction d'un employé à M. le contrôleur des contributions. Le conseil ouvre le crédit nécessaire pour les appointements de cet employé.

RÉCEPTIONS DE FOURNITURES

Il a été procédé à la réception des fournitures de l'habillement de la police et des uniformes des sapeurs-pompiers du Blanc-Seau. Le conseil homologue les procès-verbaux et vote les crédits nécessaires pour solder l'entrepreneur.

MÉDAILLES AUX CONSEILLERS MUNICIPAUX

M. Delavaivre a déposé un vœu tendant à accorder à chaque conseiller une médaille spéciale. Le vœu est pris en considération et renvoyé à la commission des finances.

VŒU

Renvoi à la commission de la voirie d'un vœu relatif à l'installation de bornes fontaines.

INTERPELLATION

M. Tack désire poser une question à l'administration municipale.

Depuis 1882, la Compagnie des Tramways de Roubaix-Tourcoing est en faillite et la déchéance a été prononcée. Une commission intercommunale, chargée de sauvegarder les intérêts des deux villes, a été nommée. Qu'a fait jusqu'ici cette commission.

M. Sasselange répond que l'administration n'est pas restée inactive. La question a été examinée de très près mais il n'y avait pas entente complète entre les deux villes sur la solution à donner c'est-à-dire la reprise par chacune des villes du réseau lui incombant.

L'accord serait facile sur la reprise mais un point a surtout divisé les deux municipalités c'est la question de savoir s'il fallait exploiter le service ou le céder à une compagnie fermière. Tourcoing était pour la première combinaison, trouvant qu'elle y trouverait son intérêt en même temps qu'elle rendrait service au public.

La ville de Roubaix se trouvait arrêtée par une préoccupation sérieuse, la cavalerie, mais il serait possible de tourner la difficulté en adoptant, par exemple, la traction par l'air comprimé ou par le gaz.

M. Sasselange donne à ce sujet lecture d'une lettre adressée au Maire par l'ingénieur en chef au sujet des résultats financiers donnés par l'exploitation des tramways de Roubaix-Tourcoing : ces chiffres devraient servir de base au prix de rachat, prix que le signataire de la lettre arbitre à environ 450.000 fr.

Quelques explications sont encore échangées, puis le conseil se forme en comité-secret pour la discussion des demandes formées par les soutiens de famille.

Excursions. — Ainsi qu'on le verra plus loin la société de géographie de Lille a organisé, pour dimanche prochain 29 juin, une très intéressante excursion à Ebblinghem, Renescure et Schoubrouck.

Les membres de la société de Tourcoing qui désireraient y prendre part, sont priés de se faire inscrire aujourd'hui, mercredi, chez le secrétaire, 42, rue des Poutrains.

Une conférence sur les charbons. — On nous annonce qu'une conférence sera faite, samedi 28 courant sur l'importante question des charbons, sous la présidence d'un de nos honorables industriels, par un ingénieur des mines qui s'est acquis une grande notoriété par sa compétence incontestable dans cette question si importante pour notre industrie.

Des invitations personnelles seront adressées par M. Victor Quey.

Les pompiers. — Nous sommes heureux d'avoir fait des réserves en annonçant que les pompiers, convoqués pour la réception de l'*Orphéon des Travailleurs*, ne s'étaient pas rendus à l'invitation.

Les convocations avaient été faites, mais il paraitrait qu'on a oublié de les envoyer aux intéressés.

C'est, dans les régions les plus officielles que le renseignement nous avait été fourni.

Mort d'un Tourquennois en Seine-et-Oise. — Le nommé Denis-Joseph Castelain, tisserand, âgé de 45 ans, d'après un livret dont il était porteur, a été trouvé mort sur le territoire d'Ambleville, arrondissement de Mantes (Seine-et-Oise), samedi dans la matinée. Une lettre, émanant de la mairie de la dite commune, demande des renseignements pour la rédaction de l'acte de décès, et dit de prévenir la famille, s'il en existe encore à Tourcoing.

Aucune indication n'est donnée sur le genre de mort de notre malheureux concitoyen.

On ne dit pas non plus s'il avait encore sur lui quelques ressources,

Une revanche de Waterloo. — Nous n'avons pas à redire ce qui s'est passé, dimanche dernier sur le champ de bataille de Waterloo.

Ce même jour avait lieu à la Louvière, près du Mont, un concours régional de gymnastique. Les organisateurs avaient voulu que des drapeaux Français figurassent dans le cortège. Appel avait été fait aux sociétés de Tourcoing et de Roubaix, et dix jeunes gens de la première ville et vingt de la seconde se sont empressés de se rendre à l'invitation.

Jamais pareille ovation n'a été faite à l'étranger à nos concitoyens. Pendant le défilé du cortège ce n'a été qu'un cri de : Vive la France ! Vive Tourcoing ! Vive Roubaix !

Pas un seul de nos excursionnistes, n'a eu à descendre à l'hotel : c'était à qui se les disputerait. C'est le cas de dire qu'il n'y en a pas eu pour contenter tout le monde; et partout ils ont été servis de ce qu'il y avait de meilleur et de plus recherché.

Nos jeunes jeunes gens sont revenus vivement émus et enchantés du chaleureux accueil que leur ont fait les braves Wallons. Nous ne l'oublierons pas, quand nous les recevrons à notre tour aux fêtes du mois d'août.

Un jeune voleur. — Henri Darras n'a que 12 ans. il a perdu sa mère, et la belle-mère que son père lui a donné le maltraite, parait-il. Aussi l'enfant vagabonde et vole.

Il y a environ quinze jours, il se rendait chez un de ses oncles à Lauwe, Belgique; cet oncle s'apercevant qu'il faisait de folles dépenses, l'interrogea. Darras répondit qu'il avait trouvé de l'argent près du bureau de douanes.

Mais les dépenses ne diminuant pas, on le fouilla et il dut avouer ses vols et faire connaitre ses victimes. M. Masurel-Leclercq, débitant de tabacs rue de Gand, est la principale; Darras lui a enlevé 40 fr. 25. L'enfant a été arrêté.

Arrestation de deux jeunes fraudeurs. — L'agent Lorthiois rencontrait hier vers midi, rue de Lille, deux garçons et une fille, portant ostensiblement une certaine quantité d'allumettes de contrebande, qu'ils offraient en vente de maison en maison. L'agent put seulement mettre la main sur les garçons; la fille se sauva.

Les jeunes fraudeurs sont les nommés Hennebelle, 10 ans, de la Croix-Rouge et Blanquart 12 ans, de Risquons-Tout. Ce dernier a menacé l'agent de lui faire « *passer un mauvais quart d'heure au premier belle.* »

La fraude. — Emile Bonte, tisserand, né à Hem a été arrêté à la Marlière avec une charge de tabac.

Condamnation. — Paul D... rattacheur âgé de 40 ans, arrêté samedi dans les circonstances que nous avons rapportées, a été condamné à 8 jours de prison et 16 fr. d'amende.

Roncq. — Les funérailles du jeune fils de M. Bécue, chef de gare, ont eu lieu mardi matin, à neuf heures et demie.

Une foule nombreuse avait tenu à donner une preuve de sympathie à la famille en accompagnant le corps jusqu'au cimetière.

Halluin. — Le bureau télégraphique, qui était installé à la Mairie, est transféré au bureau de poste, rue de Lille.

— *Nomination* : M. Gufroy, commissaire de police à Carvin, est désigné pour remplir les mêmes fonctions à Halluin en remplacement de M. Hurst, qui a reçu une autre destination.

— *La fraude.* — Les préposés de douanes ont mis en état d'arrestation et conduit à Lille, le nommé Vital Dejaeger, âgé de 55 ans, né à Oburtheghem, Belgique et demeurant au Blanc-Four. Dejaeger était porteur d'environ un kilo de tabac belge.

Linselles. — *Funérailles de M. Ducatteau.* — Mardi, à onze heures, ont eu lieu, au milieu d'une affluence considérable, les funérailles du regretté M. Ducatteau. Après la levée du corps faite par M. le curé le cortège s'est mis en marche vers l'Eglise, dans l'ordre suivant : La croix, les clairons et tambours des pompiers, le Cercle catholique, la Société de secours mutuels, la musique, le clergé précédent le corps autour duquel les pompiers faisaient la haie.

Les coins du poêle étaient tenus par M. D'halluin, maire et conseiller d'arrondissement, M. Fidèle Catteau, adjoint, M. Phalempin, adjoint au maire d'Halluin, M. Chombart, président du conseil de fabrique et MM. Lemesre et Bouillet, représentant de la société de secours mutuels.

Derrière le corps avaient pris place le conseil municipal et les membres de la conférence de Saint-Vincent-de-Paul.

Le deuil était conduit par M. Ducatteau, frère du défunt, accompagné de M. Debrabant, doyen de Notre-Dame, à Tourcoing.

Dans la nombreuse assistance qui avait tenu à rendre un dernier hommage à la mémoire de M. Ducatteau, nous avons remarqué des adjoints des communes environnantes, M. Duprez-Lepers, M. Barbare percepteur en retraite, M. Rabier, percepteur, la gendarmerie d'Halluin et diverses notabilités du canton.

De magnifiques couronnes avaient été offertes par la famille, la municipalité et la société de secours mutuels.

Au cimetière, M. D'Halluin a prononcé le discours suivant :

« Messieurs,

» C'est sous le poids de la plus profonde émotion, que je viens au bord de cette tombe, adresser un suprême adieu à l'homme de bien, au bon citoyen, au fervent chrétien, dont nous pleurons tous la perte; aussi, ai-je voulu au moment solennel de la séparation, acquitter, envers sa mémoire, la dette de l'a-